



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance

Dossier n° PC 077 371 26 00003

Date de dépôt : 10/02/2026

Demandeur : Monsieur LACOMBLED Benoit

Pour : extensions de la maison existante de 48 m² et création d'un garage de 35 m²

Adresse du terrain : 20 Rue des Ecluses à
POMMEUSE (77515)

ARRÊTÉ URBA 2026/029

Accordant avec prescriptions un Permis de construire

Au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU la demande de permis de construire déposée le 10/02/2026 par Monsieur LACOMBLED Benoit demeurant 20 rue des écluses à POMMEUSE (77515) ;

VU l'affichage en mairie en date du 12/02/2026 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

VU l'objet de la demande :

- Pour l'extensions de la maison existante de 48 m² et la création d'un garage de 35 m² ;
- Sur un terrain situé 20 Rue des Ecluses à POMMEUSE (77515) ;
- Pour une surface de plancher créée de 48,45 m² ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

VU la modification simplifiée prescrite le 15/11/2018 ;

VU l'arrêté municipal n° 2026/023 en date du 20/03/2026 portant délégation de fonction dans le domaine de l'urbanisme à Madame Jacqueline DUCEILLIER ;

VU l'avis Favorable avec prescriptions de CACPB - Service eau, assainissement et pluviale en date du 09/03/2026

ARRÊTE

Article UNIQUE

Le permis de construire est **ACCORDÉ** pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à **POMMEUSE**, le mardi 31 mars 2026

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée,
Jacqueline DUCEILLIER



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.